

LE GRAND INVALIDE

ORGANE DE LA FONDATION DES PLUS GRANDS INVALIDES DE GUERRE

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

Téléphone : 01 44 11 32 70

fondation@invalidesdeguerre.org



13 AVENUE DE LA MOTTE-PICQUET
75007 PARIS

<http://www.fmig.fr>

Métro : La Tour-Maubourg (ligne 8)

BÉNÉFICIAIRES DES ARTICLES L.125-10, L.133-1, L.132-1 OU L.132-2 DU CODE DES PENSIONS MILITAIRES D'INVALIDITÉ ET DES VICTIMES DE GUERRE

L'ACCESSIBILITÉ : SUR LA BONNE VOIE ?

Tout le monde sait que l'accessibilité est la solution pour permettre aux personnes handicapées d'accéder à un lieu déterminé ou des informations. Cela concerne tous les types de handicap : moteur, visuel, auditif, mental, et malheureusement en France il a fallu attendre quelque cinquante ans pour que l'État envisage enfin de se pencher sur ce problème alors qu'en Amérique du Nord, en Grande-Bretagne, ou dans les pays nordiques entre autres, on s'était attelé depuis des lustres à la tâche.

Chez nous, il a fallu attendre 1970 pour lancer les premières actions d'accessibilité, et cela concernait uniquement les installations sportives. Mais la première grande disposition sur le handicap remonte à la loi d'orientation du 30 juin 1975 qui a posé les jalons de la politique en faveur des personnes handicapées.

Trente ans plus tard, le 11 février 2005, a été créée la loi « accessibilité » également appelée *loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté*, prévoyant que tous les établissements recevant du public (ERP) soient accessibles aux personnes handicapées.

Malheureusement, elle n'a pas été suffisamment suivie d'effets à cause des retards, négociations difficiles, manque de moyens, et le 10 juillet 2014 une nouvelle loi par ordonnance redéfinit les modalités de mise en œuvre de l'accessibilité. L'Agenda d'accessibilité programmée (AD'ap) est mis en place, donnant aux ERP des délais de trois à neuf ans supplémentaires pour être accessibles.

C'est durant l'été 2024 que la France et Paris vont accueillir les Jeux olympiques et paralympiques, soit cent ans après les derniers Jeux de Paris en 1924. Normalement, à cette date, l'accessibilité devra être terminée.

Alors, avec André Fournier pour « Infos Handicap & Accessibilité », et Jean Jeuland, notre chargé de mission « accessibilité » de la fondation, j'invite tous nos lecteurs à veiller pour que l'accessibilité dans leur secteur soit SUR LA BONNE VOIE.

André Auberger
président de la Fondation

Sommaire

trimestriel - 97^e année

n° 810 - juillet-septembre 2019

Page 33

Édito

Pages 34 à 39

La recherche au défi du handicap : l'exemple des prothèses

Nos camarades décédés

Pages 40 et 41

95^e ravivage de la Flamme

Pages 42 et 43

Témoignages du 14 Juillet

Pages 44 et 45

Infos Handicap & Accessibilité n° 20

Pages 46 et 47

L'Arc de triomphe de l'Étoile :
une histoire mouvementée
(3^e et dernière partie)

Page 48

Mécénat

Nomination à la direction
générale de l'ONACVG

Cotisations 2019

LA RECHERCHE AU DÉFI DU HANDICAP : L'EXEMPLE DES PROTHÈSES

Nathanaël Jarrassé

Chargé de recherche au CNRS, Institut des systèmes intelligents et de robotique (ISIR)

Propos recueillis par Romain Hecquet

Article réalisé en partenariat avec CNRS Le journal (cnrslejourn.fr)

Les médias relaient fréquemment des progrès obtenus dans le domaine des prothèses, suscitant l'espoir chez les personnes concernées. La réalité est souvent plus compliquée. Certes, les avancées technologiques sont nombreuses et les chercheurs encouragés à faire du transfert de technologie, mais les progrès concernent des marchés très petits, contraints par d'importantes normes et réglementations. Ainsi, la recherche est 20 ans en avance, car l'étape de transfert et d'industrialisation reste complexe et coûteuse.

Le travail de recherche scientifique est souvent constellé d'aspérités. Celui de Nathanaël Jarrassé, chargé de recherche CNRS à l'Institut des Systèmes Intelligents et de Robotique (ISIR) (une unité mixte de recherche commune au CNRS et à Sorbonne Université), qui développe de nouveaux types de prothèses, est rythmé par des relations complexes entre chercheurs, médecins et institutions, industriels mais aussi participants à l'étude. Il nous délivre ici un aperçu de son travail.

Avec vos collègues de l'ISIR, de l'Institut des Sciences du Mouvement (ISM), qui est une unité mixte de recherche CNRS/Aix Marseille Université, et de l'Institut régional de réadaptation (IRR Louis Pierquin) de Nancy, vous développez un système de contrôle de prothèse basé sur la mobilité du membre fantôme. Quels sont les inconvénients des prothèses utilisés à l'heure actuelle ?

Nathanël Jarrassé : La plupart des prothèses

de bras couramment utilisées de nos jours sont dites myoélectriques, un système vieux d'une cinquantaine d'années. Deux électrodes sont placées à la surface de la peau sur deux groupes musculaires opposés, comme le biceps et le triceps chez les personnes amputées de bras, afin de mesurer les signaux électriques provoqués par la contraction volontaire de ces muscles. L'utilisateur se sert de ces signaux pour déclencher les mouvements des articulations motorisées de sa prothèse. La contraction d'un des muscles va par exemple déclencher la fermeture de la main et l'autre son ouverture. Le pilotage de plusieurs articulations motorisées nécessite, lui, la mise en place d'une sorte de « code morse » de contractions permettant à l'utilisateur de contrôler séparément, et hélas par étapes, les différentes articulations de sa prothèse.

Les fonctionnalités de ces bras prothétiques sont par conséquent très limitées. Contracter volontairement le biceps ou le triceps peut paraître simple et naturel, mais ça ne l'est pas du tout, il faut des semaines d'apprentissage avant d'y arriver et que cela devienne intuitif !



Exosquelette robotique conçu et commercialisé par la société israélienne Argo Medical Technologies permettant à une personne paraplégique de retrouver une mobilité.

© SEBASTIEN ORTOLA / REA

Nous contrôlons nos mouvements, mais avons très peu d'emprise sur le contrôle de nos muscles eux-mêmes. Alors qu'on leur parle sans arrêt d'homme bionique, les personnes amputées sont souvent surprises de cette difficulté, au point que certaines abandonnent parfois l'apprentissage au bout de quelques semaines. Nous, scientifiques, faisons donc face à un double paradoxe. Le premier vient du décalage entre ce que les personnes amputées imaginent possible avec une prothèse, et la réalité de l'appareillage. Le second vient du décalage entre l'avancement technologique du matériel, bien réel, et l'impossibilité de le contrôler.

C'est pour remédier à ce dernier paradoxe que vous vous intéressez au contrôle par la mobilisation du membre fantôme. Quels en sont les principes ?

N. J. : Au-delà du phénomène de douleur fantôme qui est assez connu, sans être systématique, avoir un membre fantôme signifie, pour une personne amputée, avoir la sensation de sentir et parfois de contrôler son membre disparu. Les origines de ce phénomène de mobilité fantôme sont encore mal connues, mais il a été montré qu'il engendre des contractions musculaires spécifiques dans le membre résiduel. Nous avons plusieurs hypothèses à l'étude pour expliquer cela, comme un phénomène de

repousse nerveuse et/ou une réorganisation des aires du cerveau. Quoi qu'il en soit, le fait est là : une action de mobilisation sur un membre fantôme est en fait très similaire à une action sur un membre valide. En reprenant les principes du décodage myoélectrique, et à l'aide d'algorithmes d'apprentissage machine (machine learning), nous parvenons à reconnaître les différents schémas de contraction musculaire, propres à chaque geste effectué avec le membre fantôme. Nous plaçons pour cela un certain nombre d'électrodes sur le membre résiduel (six dans notre dernière étude), puis entraînons un algorithme à décoder ces signaux. Le système est ainsi capable de restituer avec la prothèse les intentions de geste de la personne amputée plus intuitivement et avec plus de diversité. Quand vous interagissez avec votre environnement, vous ne pensez pas à votre corps. Le corps est un médium de l'action mais il s'efface devant elle. Cela sous-entend quelque chose de naturel et intuitif. Nous cherchons donc à réduire l'apprentissage et à minimiser la charge cognitive liée à l'utilisation d'une prothèse pour permettre aux personnes amputées de retrouver ces capacités.

Aux origines du projet, lancé en 2013, à quelles réticences vous êtes-vous heurtés de la part des participants, mais aussi du corps médical ?

N. J. : Jozina De Graaf, maître de conférences en neurosciences à Aix-Marseille Université, qui est à l'origine de cette recherche, a essuyé quelques refus de la part de cliniciens qui ne voulaient pas se lancer dans cette étude.

L'activité clinique est extrêmement prenante pour les médecins et ils n'ont pas toujours du temps à consacrer à la recherche. Certains craignaient également que l'évocation du membre fantôme interfère avec l'apprentissage déjà complexe du contrôle myoélectrique classique. Sans oublier que dans les représentations collectives, le membre fantôme est systématiquement vu comme une source de douleur. La plupart des personnes amputées cherchent donc ou sont incitées à le refouler. Pour les participants, évoquer le membre fantôme et le traumatisme du membre perdu peut par conséquent être délicat. Ce sont finalement Jean Paysant et Noël Martinet, médecins à l'Institut régional de réadaptation de Nancy, qui nous ont fait confiance. Ils sont particulièrement ouverts scientifiquement et ils ont eu le courage de nous accueillir. C'est un des grands centres experts pour l'appareillage prothétique, avec une population importante de personnes amputées du membre supérieur.

Comment se sont déroulées les rencontres entre scientifiques et participants ?

N. J. : Pendant deux ans, nous avons mené des entretiens de plusieurs heures avec de potentiels participants. À l'aide de questionnaires très exhaustifs, nous les avons invités à répondre à des questions sur leur membre résiduel, leur membre fantôme et leur vie avant et après l'amputation. C'est seulement après cette longue investigation, suivie de premières phases de mesure de l'activité myoélectrique de leur membre résiduel, qu'ils ont pu tester le dispositif que nous avons mis au point. Sur 75 personnes, cinq participants ont pour l'instant été au bout du protocole et deux ont servi de référence à l'étude préliminaire publiée en novembre 2018 dans la revue *Frontiers in Bioengineering and Biotechnology* (Nathanaël Jarrassé et al., Phantom-Mobility-Based Prosthesis Control in Transhumeral Amputees Without Surgical Reinnervation : A Preliminary Study, *Frontiers in Bioengineering and Biotechnology*, novembre 2018). Ils ont été choisis parce qu'ils avaient des capacités de mobilisation de leurs coudes, poignet et main fantômes, sans présenter de douleur. Mais aussi pour des raisons d'ordre pratique, tout simplement parce qu'ils étaient disponibles au moment où nous étions présents à l'IRR de Nancy. La mise en place d'un tel protocole de recherche est complexe à établir, au sein d'un tel centre médical. Médecins et patients ont des



Les travaux menés par Nathanaël Jarrassé et son équipe permettent d'actionner une prothèse en détectant les mouvements du membre.

© PASCAL VARAM-BON/ CNRS

emplois du temps très contraints. Dans la journée, un participant peut avoir beaucoup d'autres rendez-vous médicaux, avec l'appareillage, l'ergothérapie ou la kinésithérapie. Nous allouer une salle, du temps, des participants, un médecin qui doit être là, pour eux c'est un investissement considérable.

Quelle place les participants à l'étude ont-ils dans votre travail de recherche ?

N. J. : Lors de chacune des expérimentations avec un participant, nous réunissons un groupe interdisciplinaire rassemblant un médecin de l'IRR de Nancy, le Dr Amélie Touillet, Jozina De Graaf en tant que responsable neuroscientifique, une spécialiste du système neuromusculaire, parfois une socioanthropologue et enfin moi-même en tant que responsable des aspects robotiques. Une des forces de ce projet, c'est d'avoir réussi à mettre en place un écosystème interdisciplinaire où nous avons un véritable accès au participant. Il existe trop de projets de recherche en appareillage où les personnes amputées ne sont pas impliquées, ou alors trop tardivement. Elles sont pourtant les expertes principales de leur handicap, de leurs besoins et de leurs possibilités. Hélas, dans l'état actuel des montages de projets, il y a bien des partenaires institutionnels mais ces individus porteurs de handicap, à qui s'adressent directement ces recherches, n'apparaissent jamais comme des partenaires à part entière. Ils sont présents de manière officieuse. Nous aimerions faire une recherche basée davantage sur les usages et les besoins de l'individu. Toutefois, pour de légitimes raisons éthiques de protection des personnes, il devient en même temps difficile d'accéder aux participants dans des protocoles de recherche expérimentaux. Tous les protocoles de recherche impliquant des expérimentations sur l'humain doivent être soumis à l'autorisation d'un comité d'éthique. Nous avons donc dû définir un protocole et rédiger des lettres de consentement et d'information à l'attention des patients. Ces protocoles sont basés sur ce qu'on appelle le consentement libre et éclairé. Le participant doit être libre d'interrompre le protocole à chaque instant.

Quelles difficultés rencontrez-vous dans la compréhension par les participants de votre rôle de chercheur ?

N. J. : Les participants que nous rencontrons ont souvent connu une expérience de vie dramatique, avec parfois des séquelles psycholo-

giques. Nous, chercheurs et ingénieurs, ne sommes pas formés à maintenir une distance thérapeutique avec les participants, à gérer leurs attentes et leurs frustrations. Nous avons parfois peu de recul sur l'effet des mots que nous prononçons et les interprétations qui peuvent en être faites. Heureusement, les personnels cliniques de l'IRR de Nancy nous ont appris à gérer cette distance-là. Il faut arriver à faire comprendre au participant notre objectif scientifique, ce en quoi consiste notre rôle et le fait que ce rôle s'arrête à un moment donné. Certains participants auront du mal à gérer la frustration d'avoir testé et apprécié un prototype qui peut fonctionner quelques heures ou minutes en laboratoire mais ne pourrait concrètement pas être utilisé en dehors et sur une longue durée. Certains aimeraient parfois repartir avec le matériel et pouvoir en bénéficier individuellement. Ils développent des attentes extrêmement grandes vis-à-vis des prothèses, entretenues entre autres par la science-fiction et les médias. Cependant, la plupart des participants sont pour cela exceptionnels. Ils se plient en quatre pour nos protocoles alors qu'ils savent qu'ils n'en profiteront pas directement, mais que cela fera progresser la science et bénéficiera à d'autres. Les aides techniques sont généralement évaluées, et par nous en premier, dans des environnements très contrôlés, assez loin d'une utilisation quotidienne. Les résultats obtenus peuvent très bien faire l'objet d'une publication et attirer l'attention des médias. Mais de là à ce que l'avancée soit transférée à un objet courant, disponible et utilisable par quelqu'un qui n'est pas expert et qui n'aura pas dix ingénieurs chaque matin pour l'aider à s'appareiller, il y a une étape de transfert et d'industrialisation complexe et coûteuse. Le rôle de la recherche est de produire de la connaissance. Notre production, ce sont principalement les publications scientifiques. Il faut se rendre à l'évidence, en aucun cas nous ne sommes maîtres de la transformation de ce savoir en un objet qui va pouvoir améliorer la vie des personnes amputées. Nous concevons des prototypes et des preuves de concept en espérant que des industriels voudront bien s'emparer de ces connaissances.

Vous menez pour cela un long travail de sollicitation des industriels, quels sont dans ce domaine les freins aux transferts de technologie entre recherche et industrie ?

N. J. : Le domaine de l'appareillage et des technologies pour le handicap souffre d'un pro-



Atelier gratuit de réparation de prothèses mis à la disposition des athlètes par la société allemande Ottobock pendant les Jeux paralympiques d'été 2016 de Rio de Janeiro.

© LIANNE MILTON/
THE NEW YORK
TIMES-REDUX-REA

blème de fond. Même si les avancées sont nombreuses, elles représentent de très petits marchés, complexes car extrêmement contraints par les normes et les réglementations. Très peu d'acteurs s'aventurent donc à transférer ces technologies à l'échelle industrielle. Résultat : la recherche est 20 ans en avance, et les publications rapportent des résultats porteurs d'espoir pour les personnes en situation de handicap. Mais celles-ci ne seront pas réellement disponibles avant des années, pour celles qui le seront... À ces difficultés du transfert s'ajoute un paysage industriel particulier pour l'appareillage prothétique, avec une récente bipolarisation entre deux principaux acteurs, l'allemand Ottobock et l'islandais Össur. Ils dominent le marché et ont chacun racheté un certain nombre de plus petits acteurs. De notre côté, en tant que chercheurs, nous nous investissons de plus en plus dans des démarches de création de propriété industrielle en déposant parfois des brevets, qui peuvent faciliter le transfert de certaines avancées de recherche vers l'industrie.

Nous sommes ainsi de plus en plus encouragés à faire du transfert de technologie, avec le soutien notamment du réseau des Instituts Carnot et des Sociétés d'accélération du transfert de technologies (SATT).

Le contrôle par le membre fantôme s'avère particulièrement prometteur. Quels sont les obstacles à sa mise en oeuvre ?

N. J. : Les principaux obstacles à son déploiement résident dans le fait que l'algorithme doit être adapté et paramétré précisément pour chaque participant. Ces réglages doivent ensuite régulièrement être mis à jour car la mesure des signaux myoélectriques est peu robuste et ces derniers tendent à évoluer dans le temps. Aussi, la transpiration, l'anxiété et la fatigue musculaire peuvent entre autres fausser les signaux interprétés par l'algorithme. Malgré ces inconvénients, la reconnaissance correcte des activités du membre fantôme fonctionne en laboratoire avec quasiment 90 % de réussite !

Cependant, dans la vie quotidienne, 5 % d'erreur n'est pas tolérable pour les utilisateurs. Dans les nouveaux protocoles que nous mettons en place actuellement, nous demandons aux participants de s'entraîner chez eux à mobiliser leur membre fantôme. C'est pour eux un engagement supplémentaire, mais nous espérons ainsi obtenir de meilleurs résultats et plus de stabilité. Bien que basé sur une mobilisation « naturelle » du fantôme, il faut bien comprendre qu'il est impossible de mettre en place un système de contrôle de prothèse sans apprentissage. Toute modification corporelle ou technique, même minime, nécessite forcément un apprentissage de notre corps modifié. Avec Jozina De Graaf et les membres du projet, nous allons également davantage nous intéresser à la compréhension des origines du phénomène du membre fantôme. Grâce aux premiers résultats obtenus, nous avons gagné une certaine légitimité scientifique, qui nous permet désormais de rencontrer moins de réticences de la part des médecins dans la poursuite de notre projet. Nous commençons ainsi à avoir des contacts avec d'autres centres cliniques, intéressés par nos recherches et nos récentes publications. Alors que le projet PhantoMovControl, financé par l'Agence nationale de la recherche (ANR), s'achève dans les mois à venir, nous aurons montré la possibilité de percevoir le membre fantôme non seulement sous l'angle de la douleur, mais aussi sous l'angle de la mobilité ressentie. Nous ne prétendons pas révolutionner à court terme la vie des personnes amputées grâce au membre fantôme, mais il ouvre des possibilités très intéressantes pour l'avenir. #

Membre fantôme :

sensation qu'un membre amputé ou manquant est toujours en interaction avec le reste du corps.

Myoélectrique :

désigne la force électromotrice musculaire.

La bionique est

la science qui a pour objet l'amélioration de la technologie (en particulier de l'électronique) en tirant profit de l'étude de certains processus biologiques observés chez les êtres vivants (www.cnrtl.fr)

NOS CAMARADES DÉCÉDÉS

1939 - 1945

Jean Zimmermann, colonel, décédé le 22 mai 2019 à Pau (Pyrénées-Atlantiques)

AFN

Charles de Balthazar de Gachèo, lieutenant, décédé le 5 octobre 2018 à Bordeaux (Gironde)

Gilbert Desserprit, soldat, décédé le 8 octobre 2018 à Autun (Saône-et-Loire)

Jean-Charles Marie, soldat, décédé le 10 décembre 2018 à La Celle (Var)

Bernard Pique, maréchal des logis, décédé le 25 janvier 2019 à Chateaubernard (Charente)

TOE

Ernest Delourmel, soldat, décédé le 29 décembre 2018

Louis Evenou, soldat, décédé le 27 juin 2019 à Garons (Gard)

Roger Bosc, sergent, décédé le 11 juin 2019 à Narbonne (Aude)

DÉPORTÉ-RÉSISTANT

André Quinton, sous-lieutenant, décédé le 25 décembre 2018 à Le Mans (Sarthe)

HORS GUERRE

Jean-Claude Stoll, capitaine, décédé le 10 décembre 2018 à Poitiers (Vienne)

VICTIME CIVILE

Raymond Jung, décédé le 13 avril 2019 à Haguenau (Bas-Rhin)

95^E RAVIVAGE DE LA FLAMME



Les gerbes et la cohorte des drapeaux, sur le parvis de l'Arc de triomphe.

Comme chaque année depuis 1924, les plus grands invalides de guerre ont eu l'honneur de raviver la Flamme sous l'Arc de Triomphe, à Paris, en ce jour de la fête nationale.

Pour cette grande occasion, plusieurs personnalités nous ont accompagnés : M. le général Jean-Paul Martial, chargé de mission auprès de la directrice générale de l'ONACVG, représentant M^{me} Geneviève Darrieussecq, secrétaire d'État auprès de la ministre des armées et M^{me} Rose-Marie Antoine, directrice générale de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre ; M. le général de corps d'armée Christophe de Saint Chamas, gouverneur des Invalides, représentant le chef d'État-major des armées ; M. Alexandre Zezyulin, conseiller principal de l'ambassade de Russie, représentant son Excellence l'ambassadeur de la Fédération de Russie, et M^{me} Véronique Jacquet, représentant M. Jean-François Copé, maire de Meaux.

La Fondation des plus grands invalides de guerre était représentée par son président, André Auberger, trois administrateurs, M^{me} Véronique Peaucelle-Dellelis, M^{me} Sophie Le Ferran et M. le préfet honoraire Patrice Molle, et par son directeur, M. Bernard Le Ferran.

L'Association nationale des plus grands invalides de guerre était représentée par son président,

Raymond Casal, son vice-président et secrétaire général, Georges Morin et un administrateur, Jean Orlandini.

Plusieurs associations, également présentes, nous accompagnaient. Qu'elles en soient ici remerciées : l'Association des mutilés de guerre des yeux et des oreilles, représenté par son président, Alain Cuinet, le Comité d'entente des grands invalides de guerre, représenté par son président, le général Paul Dodane, la Fédération nationale des blessés multiples et impotents de guerre, représenté par son secrétaire général, Roger Taché, l'Union française des associations de combattants et de victimes de guerre représenté par son président, Dominique Lépine.

Suite à la réduction des effectifs de police, un service d'ordre permettant de réguler momentanément la circulation autour de l'Arc de Triomphe de l'Étoile n'est plus mis en place par la préfecture. L'accès à la dalle sacrée est donc rendu plus difficile que par le passé pour les personnes à mobilité réduite, notamment celles qui se déplacent en fauteuil roulant. Nous déplorons cette situation régressive, alors même que le président de la République considère la politique du handicap comme une priorité absolue du quinquennat et se dit déterminé à mener une action volontaire sur cette question essentielle.



Le président Auberge et le préfet Molle déposent la gerbe de la Fondation.



Le président Casal et le vice-président Morin déposent la gerbe de l'Association.

La cérémonie, pilotée par le Comité de la Flamme, s'est déroulée dans une ambiance particulière, de nombreux manifestants massés à l'angle de l'avenue des Champs-Élysées et de l'avenue de Friedland, tentant de la perturber par de bruyants éclats de voix. Tentatives vaines, un cordon de CRS, positionné sur le parvis de l'Arc de Triomphe, en barrage, les repoussant à coups de grenades lacrymogènes.

La cérémonie a débuté par le dépôt de quatre gerbes sur la dalle sacrée: M^{me} Colette Jacquet a déposé au nom de Jean-François Copé et du conseil municipal de Meaux, puis au nom du lycée professionnel Baudelaire, MM. Casal et Morin au nom de

l'Association nationale des plus grands invalides de guerre, et MM. Auberge et Molle au nom de la Fondation des plus grands invalides de guerre.

Une vingtaine de porte-drapeaux encadraient la cérémonie.

André Auberge, président de la Fondation des plus grands invalides de guerre et Raymond Casal, président de l'Association nationale des plus grands invalides de guerre ont tenu le glaive, pour raviver la Flamme.

Comme le veut la tradition, la cérémonie s'est achevée par l'hymne national, chanté par l'assemblée *a capella*, la signature du Livre d'or et les salutations des autorités présentes. ■



Le ravivage de la Flamme effectué, ce 14 Juillet 2019, par André Auberge et Raymond Casal.

14 JUILLET 2019 - UNE PARTICIPATION REMARQUÉE DES ÉLÈVES DU LYCÉE PROFESSIONNEL BAUDELAIRE

par **Sébastien Lucarelli**
référent culture du lycée Baudelaire

À l'occasion du centenaire de l'armistice de la Première Guerre mondiale, célébré par le musée de la Grande Guerre de Meaux, le 11 novembre 2018, des responsables de l'*Association nationale des plus grands invalides de guerre* et de la *Fondation des plus grands invalides de guerre* ont été conviés à participer à cette cérémonie.

Le président et des membres de cette association, ainsi que des responsables de la fondation, ont pris l'initiative de faire participer des élèves d'un lycée meltois aux cérémonies du 14 juillet 2019. Le lycée Baudelaire a été retenu, ce qui a constitué un grand honneur. Le 17 mai, le président de l'association, M. Raymond Casal, et M. Georges Morin, un autre mutilé de guerre, secrétaire général de l'association, sont venus à la rencontre des élèves.

Vingt-deux élèves étaient présents lors de cette réunion préparatoire. M. Casal et M. Morin ont présenté aux élèves le programme de la journée du dimanche 14 juillet ainsi qu'un rappel des règles du protocole. Les élèves étaient très attentifs et soucieux de bien faire.

Le dimanche 14 juillet, notre cortège est parti à l'aube, dès 7h30. Les lycéens étaient tous présents ainsi que le chef d'établissement du lycée, M. Christophe Boutet, et la conseillère municipale déléguée à la citoyenneté, aux démarches administratives et aux cérémonies patriotiques, M^{me} Colette Jacquet, et votre serviteur, en tant que professeur de lettres-histoire et référent culture du lycée, participaient également à cette journée consacrée à l'unité de la Nation.

Lors de l'arrivée de notre convoi à Paris, à proximité de l'Institution nationale des Invalides, M. Casal nous attendait. Notre groupe s'est rendu avenue des Champs-Élysées en sa compagnie pour prendre place dans une tribune réservée. Le public était nombreux et joyeux. Le président de la République a inauguré ce défilé avec, à ses côtés, le chef d'état-major des Armées, le général François Lecointre.

Les élèves ont assisté à l'intégralité du défilé. De nombreux lycéens font partie de la filière *Métiers de la sécurité* au sein de notre établissement, le contenu de la journée concordait donc parfaitement avec les



finalités de leur formation. En applaudissant des héros du quotidien, ils se projetaient vers leur avenir professionnel au service de notre pays.

À la fin du défilé, les élèves et leurs accompagnateurs ont été invités à déjeuner à proximité de l'Institution nationale des Invalides.

En début d'après-midi, nous avons pris la direction des Invalides pour visiter le musée et voir le tombeau de Napoléon, grâce à M. Casal qui avait acheté les billets d'entrée.

À 16h, les élèves se trouvaient sur les marches du musée pour rencontrer d'autres invalides de guerre, notamment un ancien soldat qui avait sauté sur une mine lors d'une opération au Mali. Ils ont été émus par son récit car il a perdu tragiquement un bras et une jambe. Grâce à l'Institution nationale des Invalides, il a pu être appareillé au moyen de deux prothèses : un bras et une jambe.

Cette journée s'est achevée à l'Arc de Triomphe avec la cérémonie du ravivage de la Flamme.

M^{me} Colette Jacquet a déposé une gerbe au nom de Jean-François Copé et du conseil municipal de Meaux.

Des élèves ont déposé la gerbe à ses côtés, tandis que d'autres faisaient office de porte-drapeaux.

À l'issue de cette cérémonie, nous avons pris congé de M. Casal et des responsables de la *Fondation des plus grands invalides de guerre*.

Émus et empreints d'une certaine gravité, les élèves ont vraiment fait honneur à leur établissement, le lycée professionnel Baudelaire, par leur comportement exemplaire. ■

Bonjour,

Élève en classe de seconde au lycée Charles Baudelaire à Meaux, j'ai eu l'honneur et le privilège de participer à la cérémonie du 14 juillet.

Je tenais à vous remercier sincèrement pour l'organisation de cette journée inoubliable et la réception à la hauteur de l'événement.

Ce fût un honneur pour moi d'assister au défilé et d'avoir été choisie pour la dépose de la gerbe sur la tombe du soldat inconnu.

Avec tous mes remerciements et ma reconnaissance.

Élise IGLESIAS

À Monsieur le Président Casal

Monsieur le Président,

Je souhaitais vous remercier de m'avoir conviée à cette journée inoubliable. Merci également à l'association qui a mis tout en oeuvre pour que cette sortie se déroule dans les meilleures conditions possible.

Je suis émue d'avoir eu le privilège d'assister au défilé du 14 juillet 2019 à Paris dans les tribunes. C'était un moment fort d'avoir vu défiler les troupes françaises qui se battent pour la sécurité de notre pays au péril de leurs vies. Pendant ce défilé j'ai aussi pu voir le président de la République, Monsieur Emmanuel Macron, ce qui ne m'était jamais arrivé auparavant et je vous en suis reconnaissante.

Vous m'avez permis également d'assister au ravivage de la flamme du soldat inconnu. Ce fut un événement inédit pour moi, j'avais déjà eu l'opportunité d'y participer en tant que porte drapeau mais cela était différent, et pouvoir y participer une seconde fois au premier rang était émouvant.

Je vous prie, d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Assya IDRISSI-OUAGGAG

Monsieur Casal, Président de l'Association nationale des plus grands invalides de guerre,

En vous écrivant ces quelques mots, je tenais à vous

remercier pour l'invitation lors du défilé du 14 Juillet 2019.

C'est une chance inouïe pour moi d'avoir pu échanger et participer avec vous et avec tous les autres invités, à ce grand moment qui est pour moi un événement national, très important dans ma vie et dans celle de mon pays, et c'est ce pour quoi je vous suis infiniment reconnaissant. J'ai passé un moment extrêmement agréable durant toute cette journée remplie de découvertes, d'émotions, de sincérités, de joies et d'admiration.

J'espère sincèrement pouvoir renouveler cela l'an prochain lors du défilé du 14 Juillet 2020.

Dans l'impatience de pouvoir à nouveau profiter de votre présence et de toute votre expérience, je vous prie de croire, Monsieur Casal à mon plus profond respect. Bien Cordialement.

Benjamin ZANOVELLO

À l'intention de l'Association nationale des plus grands invalides de guerre

Je tenais à vous remercier de m'avoir invité au défilé, en ce jour de fête nationale. J'ai été honoré de pouvoir assister au défilé militaire qui, comme chaque année, permet de mettre à l'honneur les soldats qui se battent chaque jour au service de la France. J'ai particulièrement apprécié la diversité des corps représentés dans ce défilé qui, malgré leurs domaines de compétences bien différents, sont au service d'une cause commune.

La visite du tombeau de Napoléon I^{er} à l'Hôtel des Invalides fut mémorable, je garderai en souvenir mon passage en ce lieu symbolique. La grandeur de cet édifice met en évidence le rôle qu'a tenu ce grand personnage au sein de l'histoire de France.

Le ravivage de la Flamme du soldat inconnu sous l'Arc de Triomphe a été un moment symbolique très émouvant.

J'ai donc été très heureux d'avoir pu participer à cette journée permettant de rendre hommage aux soldats grands invalides de guerre, ces héros qui représentent des modèles de courage, d'abnégation et d'amour de leur pays et de toutes les traditions qui lui sont liées.

Cette journée restera pour moi un merveilleux souvenir, un moment unique que j'ai eu la fierté de partager en votre compagnie.

Veuillez recevoir mes sincères remerciements.

Yvon DUPONT



Édito

Madame, Monsieur,

Les systèmes de transfert *Handi-Move* conviennent parfaitement aux besoins de nos camarades paraplégiques vieillissants et aux jeunes ayant une tétraplégie incomplète. En effet, le moteur couissant sur un rail au plafond, lorsqu'il est utilisé avec le châssis mains, leur permet de se transférer en toute autonomie !

Si la vie à domicile du paralyisé des membres inférieurs est ainsi transformée par l'installation de cette aide technique, dès qu'il sort de chez lui les obstacles abondent. Même aux États-Unis, pays où prime l'accessibilité, le voyageur en fauteuil roulant sera souvent décontenancé par la hauteur excessive du lit de sa chambre d'hôtel dite accessible.

En France, à l'annonce de la cloture des agendas d'accessibilité programmée, nous aurions pu nous attendre à ce que le bilan de la mise aux normes des locaux commerciaux et des cabinets médicaux soit publié. En consolation, nous avons l'assurance réitérée du recours aux sanctions visant les gestionnaires d'ERP qui ne répondraient pas à leurs obligations de mise en conformité.

La charte nationale définissant plus d'accessibilité aux transports collectifs routiers souscrite par les acteurs des transports tiendra-t-elle ses promesses ? Ce document n'ayant qu'une portée incitative, une consultation régulière des associations de personnes handicapées demeure la condition essentielle pour que progresse l'accès aux réseaux de bus et cars.

André Fournier

HANDI-MOVE - SYSTÈMES DE TRANSFERT POUR LES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

Conçu et fabriqué en Belgique, *Handi-Move* a une longueur d'avance, parce qu'il dispose d'un département développement et d'une équipe d'ingénieurs répondant aux nouvelles exigences des utilisateurs. Chaque prototype y est soumis à une série d'essais.



Homologations externes

Des organismes de contrôle technique, tels que le belge SGV et l'allemand TÜV, réalisent des contrôles CE et propulsion GMP (ndlr : groupe motopropulseur) sur un banc d'essai afin de vérifier que les souleve-personnes répondent aux normes en vigueur.

Toutefois, chez *Handi-Move*, avant de démarrer la production, les nouveaux concepts subissent sur le banc d'essai 100.000 mouvements ascendants et descendants complets à charge maximale, au lieu des 10.000 cycles prescrits.

Le moteur au plafond série 2800 peut être utilisé avec le châssis mains et/ou toutes les sangles *Handi-Move*, donc en toutes circonstances.

Le 2800 utilise une commande électrique et le 2805 IR une commande infrarouge. Ce moteur existe en version 300 kg.

Solution sur mesure : combiné à divers systèmes de rails, le moteur au plafond donne accès à plusieurs pièces qui peuvent être reliées entre elles.

Discret dans tout intérieur : grâce à sa forme sobre et élégante le moteur au plafond se fond dans tous les intérieurs, **et utilisation sûre :** un système mécanique de descente et une commande mécanique accessible pour les transferts autonomes sont prévus.

ÉTATS-UNIS - HAUTEUR DES LITS D'HÔTEL DANS LES CHAMBRES ACCESSIBLES

La hauteur des lits d'hôtel augmente et cela devient un sérieux problème pour les utilisateurs de fauteuils roulants qui veulent voyager. La plupart des fauteuils roulants ont une hauteur de siège d'environ 48 cm, et les lits dans les chambres, définies accessibles aux personnes à mobilité réduite, sont souvent plus hauts, entre 70 et 75 cm.

Pour de nombreux utilisateurs de fauteuil roulant, se mettre au lit est impossible, s'il leur faut se soulever à la force des bras de 22 à 27 cm. C'est un réel problème, car les gens séjournent dans les hôtels pour y dormir. Or, aucune norme ne recommande une hauteur de lit. *Rehabilitation Act* suggère une hauteur de lit de 43 à 48 cm dans les cellules des prisons, mais cela ne s'applique pas aux hôtels.

Traduit de l'anglais Wheelchair Travel Newsletter

FRANCE - FIN DE LA PÉRIODE TRANSITOIRE ET DES AD'AP

La Délégation ministérielle à l'accessibilité a annoncé qu'à compter du 1^{er} avril 2019, le dépôt des dossiers des agendas d'accessibilité programmée (Ad'Ap) n'est plus autorisé. L'Ad'Ap, institué par l'ordonnance du 26 septembre 2014, permettait fin 2018, à 690.000 établissements d'en bénéficier. Encore après le 31 mars, les situations suivantes permettront d'intégrer des ERP (établissement recevant du public) aux Ad'Ap :

- Les gestionnaires d'ERP ayant un Ad'Ap en cours dont la situation évolue : extension de patrimoine ou dégradation de leur situation financière.
- Les dossiers déposés avant le 31 mars et en cours de traitement, incomplets ou sous avis défavorable, ont un supplément de délai pour le redéposer.



Sanctions prévues – Au 1^{er} avril 2019, les gestionnaires d'ERP devront répondre à leurs obligations de mise en accessibilité en déposant des demandes d'autorisation de travaux ou de permis de construire de mise en conformité, sous peine de sanctions.

La délégation ministérielle à l'accessibilité précise que l'objectif principal reste de maintenir, voire d'amplifier, la mise en accessibilité du cadre bâti.

Plusieurs moyens d'action sont prévus : lancement d'une campagne de communication nationale sur la fin du dépôt d'Ad'Ap et l'obligation de mise en accessibilité : suivi des Ad'Ap en cours et des bilans ; au final, le recours aux sanctions pécuniaires de manière ciblée et dissuasive.

Hôtellerie Restauration

LÉGISLATIF & RÈGLEMENTATION

Loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique – Article 64 fixant les modalités relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées

Les modalités particulières applicables à la construction de bâtiments d'habitation collectifs ainsi que les conditions dans lesquelles, en fonction des caractéristiques de ces bâtiments, 20 % de leurs logements et au moins un logement sont accessibles tandis que les autres logements sont évolutifs.

Décret n° 2019-305 du 11 avril 2019 modifiant les dispositions du code de la construction et de l'habitation relatives à l'accessibilité des bâtiments d'habitation et au contrat de construction d'une maison individuelle avec fourniture du plan

L'article R. 111-5 du code de la construction et de l'habitation est ainsi modifié, le deuxième alinéa est remplacé par les dispositions suivantes : « L'installation d'un ascenseur est obligatoire dans les parties de bâtiments d'habitation collectifs comportant plus de deux étages accueillant des logements au-dessus ou au-dessous du rez-de-chaussée ».

L'arrêté du 27 février 2019 (J.O. 2 mai) modifie l'arrêté du 24 décembre 2015 pour y introduire la jurisprudence du Conseil d'État en matière de dimensionnement des sas d'isolement.

Il apporte aussi des corrections mineures à l'arrêté du 8 décembre 2014. Enfin, il modifie l'arrêté du 20 avril 2017 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des ERP lors de leur construction et des installations ouvertes au public lors de leur aménagement.

TRANSPORT COLLECTIF ROUTIER : PLUS D'ACCESSIBILITÉ ?

Une signature apposée le 26 juin 2019 pourrait-elle faciliter l'accessibilité des transports routiers aux personnes en situation de handicap ?

C'est en tout cas l'objectif de la **charte nationale** conclue entre Élisabeth Borne, ministre des Transports, Sophie Cluzel, secrétaire d'État au Handicap, et les acteurs des transports. En 8 articles, elle promet des effets « concrets » !

Seulement incitative – Elle prévoit des aménagements lourds en matière d'infrastructures ou de renouvellement des moyens de transport. « Cela peut aussi passer par des actions plus rapides pour améliorer concrètement et rapidement l'accessibilité et les conditions d'accueil au quotidien », expliquent les ministres. Mais cette charte n'est qu'incitative et encourage l'en-

semble des acteurs (collectivités territoriales, autorités organisatrices, transporteurs) à « prendre des engagements volontaires et graduels, en lien avec les associations des personnes handicapées, à travers des démarches de labellisation ou de certification ».

Elle prévoit par ailleurs une amélioration des dispositifs de formation, au handicap et à l'accessibilité, du personnel en contact avec le public, la diffusion de bonnes pratiques, une harmonisation de l'information des voyageurs sur l'ensemble des réseaux, ou encore une procédure pour informer les usagers handicapés en cas de divers problèmes.

*Résumé d'article de Handicap.fr/
Emmanuelle Dal'Secco*

L'ARC DE TRIOMPHE DE L'ÉTOILE

UNE HISTOIRE MOUVEMENTÉE (3^e et dernière partie)

Extrait de la revue «PARIS DE LUTÈCE À NOS JOURS» n° 18

L'HÉRITAGE DU NEVEU

Parvenu au pouvoir en 1848 puis empereur en 1852, Napoléon III fait de l'Arc une utilisation limitée. En revanche, il se préoccupe largement d'aménager la place de l'Étoile pour mettre en valeur le monument qui en orne le centre.

À la fin de la monarchie de Juillet, les rues et avenues qui convergeaient vers lui étaient constellées de trous ou au contraire de monticules caillouteux, et les travaux d'aménagement paraissaient suspendus depuis des lustres. Haussmann reçoit de l'Empereur, dans le cadre d'une politique très développée de grands travaux et d'embellissement de la capitale, instruction de changer tout cela. Le projet de l'architecte Jacques Hittorff est approuvé, qui prévoit une place circulaire d'un rayon de cent vingt mètres ouvrant sur douze avenues disposées en étoile, et dotée d'une voie circulaire. À la tête de chaque avenue, les plans présentent douze magnifiques hôtels particuliers ayant une façade de seize mètres de haut. Parallèlement, on détruit les anciennes barrières de l'octroi édifiées dans les dernières années du règne de Louis XVI par Claude-Nicolas Ledoux, constructions qui, vues depuis Paris, masquent partiellement ou en tout cas brouillent la silhouette majestueuse de l'Arc. Le 1^{er} mars 1871, quand les troupes prussiennes remontent au pas cadencé ce qui est aujourd'hui l'avenue de la Grande-Armée, elles doivent contourner l'Arc car son arche a été obstruée à chaque entrée par des gravats, pavés, parpaings. Il n'y aura pas violation symbolique

LE CATAFALQUE DE 1840

Le cercueil de Napoléon qui passe sous l'Arc repose sur un char funéraire doté de quatre énormes roues, auquel seize chevaux noirs sont attelés en quadriges. Ce catafalque et son support sont voilés de crêpe. Quatorze cariatides, qui symbolisent des victoires de Napoléon, soutiennent le cercueil, lequel est recouvert du manteau impérial, de l'épée, de la couronne et du sceptre. Cet ensemble impressionnant mesure dix mètres de haut et pèse treize tonnes. Quand on regarde plus en détail les gravures qui immortalisent la cérémonie, on remarque en avant du catafalque deux génies supportant la couronne de Charlemagne et, à l'arrière, des drapeaux tricolores. Une frise de bas-reliefs illustrant des trophées d'armes orne le soubassement. On note la présence, au centre, de soieries violettes en verre filé, brodées d'abeilles, aigles et foudres.

du monument érigé à la gloire de la France et de ses armées. En revanche, lorsque les événements de la Commune éclatent avec la violence que l'on sait, les communards croient opportun de hisser sur la plateforme de l'Arc une batterie de canons et de tirer depuis cette position sur Neuilly, Puteaux et Suresnes. Cela occasionne des vibrations telles qu'ils préfèrent finalement affecter les lieux à un simple poste d'observation, tout en protégeant avec d'importants gabarits en bois les reliefs inférieurs des piédroits, une précaution qui n'empêche pas quelques dégradations sur le groupe sculpté par Antoine Etex et qui s'appelle *La Résistance*. Ce souci des communards de protéger un monument édifié à la gloire des armées françaises, dans le même temps où celles-ci se livrent sur eux à une répression atroce, mérite d'être souligné. Durant les sanglants combats de la Commune, l'Arc subit quelques dommages, essentiellement sur la face côté de Neuilly et qui est évidemment exposée aux bombardements des assiégeants versaillais.

LE SOLDAT INCONNU ET LA FLAMME

Le 8 novembre 1920, la Chambre des députés, convoquée en session extraordinaire, adopte définitivement la loi relative «à la translation et à l'inhumation des restes d'un soldat français non identifié» mort au champ d'honneur au cours de la guerre 1914-1918 (voir encadré ci-après).

Le 11 novembre, après une cérémonie au Panthéon, le char portant le cœur de Gambetta et l'affût de canon sur lequel on a placé le cercueil du Soldat inconnu sont dirigés vers l'Arc de Triomphe de l'Étoile. Le premier sera porté de nouveau au Panthéon tandis que le second prend place dans une salle basse du monument. Le 28 janvier 1921, en présence du président de la République, Alexandre Millerand, et de plusieurs ministres, il est procédé à l'inhumation définitive du cercueil du Soldat inconnu, porté par huit sous-officiers décorés de la médaille militaire. Assistent à la cérémonie les maréchaux Foch, Joffre, Pétain ainsi que Lloyd George, Premier ministre de Grande-Bretagne. Une dalle recouvre la sépulture.

En 1922, le poète Gabriel Boissy suggère de perpétuer l'hommage dû au Soldat inconnu. C'est ainsi qu'est créée la Flamme, surgissant de la gueule d'un canon braqué vers le ciel et encastré dans un bouclier orné de glaives disposés en étoile. Le 11 novembre 1923, André Maginot, devenu ministre de la Guerre, assisté du gouverneur militaire de Paris et en présence d'anciens combattants, allume pour la première fois la Flamme du souvenir. Celle-ci, depuis lors, est ravivée tous les soirs à 18h30. Ce geste hautement symbolique continue d'être accompli durant l'Occupation.

LE CHOIX DU HÉROS

En 1920, huit corps de soldats français sont immédiatement prélevés dans les différents secteurs de l'ancien front : Flandres, Artois, Somme, Île-de-France, Chemin des Dames, Champagne, Verdun et Lorraine. Transportés dans une casemate de la citadelle de Verdun, les cercueils sont changés de place plusieurs fois, afin de brouiller les pistes. Dans l'après-midi du 10 novembre, André Maginot, alors ministre des Pensions et président de la Fédération nationale des mutilés, remet à Auguste Thin un bouquet de fleurs cueillies peu de temps auparavant sur le champ de bataille de Verdun. C'est le plus jeune des soldats du 132^e régiment d'infanterie : il forme avec ses camarades la garde d'honneur de la chapelle ardente et c'est le fils d'un combattant mort au champ d'honneur.

Avec gravité, mais aussi avec l'émotion qu'on imagine, Thin dépose le bouquet sur l'un des cercueils, celui qu'il a choisi en toute indépendance et, par ce geste qui résulte du simple hasard, désigne le Soldat inconnu. Le cercueil ainsi sélectionné est acheminé à Paris, déposé dans une chapelle ardente qui a été dressée place Denfert-Rochereau, à l'intérieur de la base de la sculpture monumentale du *Lion de Belfort*.



André Maginot, ministre de la Guerre, allumant pour la première fois la Flamme du Soldat inconnu, à l'Arc de Triomphe, le 11 novembre 1923.

© Roger-Viollet.

AU CENTRE DES GRANDES CÉRÉMONIES

Depuis le premier allumage de la Flamme, de multiples grandes cérémonies ont été organisées sous ou autour de l'Arc, devenu le point central de tous les rituels de l'État.

Lyautey a été inhumé à Rabat dans un mausolée, mais sa dépouille, en 1962, a été rapatriée en France en vertu d'un accord avec le roi Mohammed V et le transfert aux Invalides s'est réalisé en passant par l'Arc de Triomphe.

Avant cela, on se souvient de la descente des Champs-Élysées à la Libération par le général de Gaulle, président du gouvernement provisoire de la République française, après avoir déposé une gerbe formant une croix de Lorraine sur la tombe du Soldat inconnu. Est-il

besoin de décrire en novembre 1970 cette foule immense remon- tant silencieusement cette même avenue jusqu'à l'Arc pour un ultime hommage au général décédé trois jours plus tôt, avec, dans la foulée, la décision prise par le Conseil de Paris de donner à la place de l'Étoile le nom du fondateur de la V^e République ?

Jean-Paul Goude a aussi fait de ce monument un élément essentiel de sa parade lorsqu'il s'est agi de célébrer le bicentenaire de la Révolution française le 14 juillet 1989.

Enfin, c'est l'Arc que, tous les 14 juillet, les spectateurs massés sur les trottoirs des Champs-Élysées ou devant leurs postes de télévision voient derrière les troupes qui défilent, sentinelle massive plantée sur la colline ...



Le général de Gaulle, Le Troquer, Bidault, Parodi, les généraux Leclerc et Juin descendant les Champs-Élysées en août 1944.

© Rue des Archives/Tal.



Les quatre Prix littéraires de l'AEC sont, depuis 2019, dotés. Deux d'entre eux ont d'ores et déjà trouvé un mécène. Le Prix Pierre-Benoît du roman est financé par la Fédération nationale André Maginot (FNAM), et le Prix Jules-Michelet pour l'histoire, par la Fondation des plus grands invalides de guerre (FPIG). C'est le représentant de chacune de ces importantes organisations du monde combattant, respectivement Daniel Standaert et Patrice Molle, qui ont remis les chèques aux heureux lauréats à l'École militaire. Nous tenons à remercier bien vivement nos deux mécènes pour leur partenariat et leur générosité.

Alfred Gilder



Daniel Standaert,
Secrétaire général de la FNAM



Patrice Molle,
Préfet honoraire, administrateur
de la FPGIG, représentant
le ministre de l'Intérieur

Vu dans *L'Écrivain Combattant* n° 140 de juin 2019.

Dans le cadre de son programme d'actions 2018, notre fondation a doté le prix littéraire Jules Michelet de l'Association des Écrivains Combattants, d'un montant de 1.500€, récompense remise à MM. Victor Battagion et Thierry Sarmant pour une *Histoire mondiale des cours*, ouvrage collectif publié aux éditions Perrin.

NOMINATION

Sur proposition de Geneviève Darrieussecq, secrétaire d'État auprès de la ministre des Armées, Véronique Peaucelle-Delelis a été nommée en conseil des ministres du 21 août 2019 Directrice générale de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG).

Les membres du conseil d'administration de la Fondation des plus grands invalides de guerre et de l'Association nationale des plus grands invalides de guerre lui adressent leurs sincères félicitations et lui souhaitent, une pleine réussite dans ses nouvelles fonctions.



Montants 2019

Membres actifs	: 36€
Membres bienfaiteurs	: 50€
Veuves	: 1€

La cotisation doit être versée au siège national dont le numéro de compte-chèques postal est 020 57 717 46 T (excepté pour nos camarades d'Alsace qui doivent la verser à leur comité).

Mise à jour de la carte

Pour ceux qui désirent mettre à jour leur carte de membre, il est possible de l'adresser au secrétariat national, accompagnée d'une enveloppe timbrée à leur adresse. Elle leur sera retournée après apposition du cachet millésimé.

Dons

Reçu fiscal

Les règles fixées par l'administration fiscale empêchent l'association de délivrer des reçus fiscaux.

En revanche, selon les termes de l'article 200-1a du Code général des impôts : « *Ouvrent droit à une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66 % de leur montant les sommes prises dans la limite de 20 % du revenu imposable qui correspondent à des dons au profit de fondations reconnues d'utilité publique.* » En conséquence, si vous souhaitez obtenir un reçu fiscal, adressez votre don à la **Fondation des plus grands invalides de guerre.**

LE GRAND INVALIDE

Organe de la *Fondation des plus grands invalides de guerre*

n° 810 - juillet - septembre 2019
97^e année

siège : 13, avenue de La Motte-Picquet
75007 Paris

directeur de la publication : André Auberger

rédacteur en chef : Bernard Le Ferran

relecteurs : Josette Casal - Sophie Le Ferran

imprimeur : Burlet Graphics - 12, rue de Lyon
94700 Maisons-Alfort

commission paritaire : 0120 A 06338

3^e trimestre 2019 - ISSN 1162 - 5031